

# Taxe Apprentissage 2025

*Une Taxe d'apprentissage pour soutenir la professionnalisation des études pharmaceutiques*

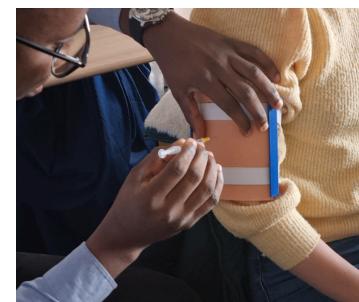
Données clés

UFR de  
Pharmacie :  
**1131 étudiants**

PASS :  
**570 étudiants**  
LAS Mineure :  
**557 étudiants**

**GRÂCE À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS PARTICIPEZ :**

- à l'acquisition d'équipements numériques pour les cours
- à l'achat de matériel pour les travaux pratiques
- à l'équipement des salles de formation
- au soutien des projets pédagogiques



*De l'officine à la recherche en passant par l'industrie ou la biologie médicale, les formations proposées à l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand permettent à chacun de devenir professionnel du médicament ainsi qu'un véritable acteur de la santé*

## POUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE :

*Le solde de la taxe d'apprentissage doit désormais être déclaré et versé annuellement par chaque établissement auprès de l'URSSAF ou de la MSA. L'entreprise affecte le solde de la taxe d'apprentissage aux formations et organismes habilités à percevoir ce solde via la plateforme SOLTéA*

- 1. Créez votre accès à la plateforme SOLTéA via Net-Entreprises**
  
- 2. Connectez-vous à votre compte SOLTéA et recherchez dans le moteur de recherche la composante UFR de Pharmacie, en indiquant le code UAI : **0631381J****
  
- 3. Affectez et validez le versement de votre solde de la Taxe Apprentissage**

*Le Service Financier vous accompagne :*  
***[finances.medpha@uca.fr](mailto:finances.medpha@uca.fr)***

UFR de Pharmacie  
Université Clermont Auvergne  
28 place Henri Dunant - TSA 50400  
63001 Clermont-Ferrand  
<https://pharmacie.uca.fr/>

